

## Elections professionnelles 2022 : le récap !

**Du 1<sup>er</sup> décembre 12h au 8 décembre 17h, l'ensemble des agents de la DGAC sont appelés à voter pour élire leurs représentants du personnel dans les instances de dialogue social. Avant le scrutin, nous vous proposons de revenir sur les enjeux et le déroulement de ces élections, dont le vote sera pour la première fois électronique.**

### Trois scrutins

Les élections de décembre comporteront, comme par le passé, trois scrutins, chacun ayant un intérêt propre pour les contrôleurs et les syndicats :

#### Le scrutin CAP

Le SNCTA s'est battu pour le maintien de la CAP ICNA. Les CAP ne traitent plus de mobilité, mais sont compétentes en ce qui concerne les recours individuels ou le disciplinaire.

Le scrutin CAP est le seul scrutin dont le dépouillement se fait par corps. Il permet donc d'évaluer immédiatement la représentativité des syndicats chez les contrôleurs, au niveau de l'organisme CDG-LB et au niveau national.

Son résultat aura un impact très fort sur tous les aspects de nos conditions de travail, que ce soit dans la maîtrise de leurs évolutions au niveau national que dans la déclinaison qui en est faite au niveau de l'organisme.

**Voter SNCTA en CAP c'est réaffirmer à nos différents interlocuteurs (DGAC, Pouvoirs publics, médias ou compagnies aériennes) que le SNCTA est LE syndicat des contrôleurs.**

#### Le scrutin CSA DSNA

Ce scrutin permet de déterminer le nombre de sièges de chaque syndicat dans les CSA (ex. Comités Techniques) de CDG-Le Bourget, de la DO, de la DSNA et de la DGAC. Il sert également de base aux calculs de représentativité des

FS (ex. CHSCT) et des comités d'action sociale. Ces derniers sont notamment responsables de l'attribution d'allocations sociales individuelles ou collectives (berceaux en crèche, subventions restauration, aux associations nationales et locales de l'aviation civile, etc.).

L'ensemble des corps sont regroupés pour le dépouillement de ce vote. Le SNCTA étant le seul syndicat composé uniquement de contrôleurs, voter SNCTA permet de s'assurer que les spécificités des contrôleurs seront reconnues.

C'est ce vote qui permet, localement, au bureau de section de CDG de siéger au CSA d'organisme et de lui donner du poids pour travailler de manière efficace et constructive sur l'ensemble des sujets locaux.

**Voter SNCTA en CSA DSNA, c'est donner du poids à vos représentants dans les instances de dialogue social pour défendre les contrôleurs.**

#### Le scrutin CSA Ministériel

Le CSA Ministériel, plus éloigné des problématiques de terrain, étudie les questions relatives à l'ensemble des 76000 personnes (parmi lesquelles 4300 contrôleurs) du ministère. Les questions opérationnelles pour les contrôleurs sont nécessairement discutées et négociées au niveau du CSA DGAC, en amont du CSA Ministériel.

En revanche, le CSA Ministériel représente un intérêt majeur pour le fonctionnement du SNCTA : du nombre de voix recueillies dépend le volume de décharges syndicales attribuées. Celles-ci sont indispensables au SNCTA pour défendre ses valeurs et sa politique, et pour faire fonctionner ses cellules (telles qu'ASAP ou CESAME) composées de contrôleurs bénévoles.

**Voter SNCTA en CSA Ministériel, c'est donner au SNCTA et à ses cellules (ASAP, CESAME, Retraite...) les moyens humains de fonctionner et de défendre les contrôleurs.**

## L'action du SNCTA à CDG

Le bureau de section de CDG a travaillé sans relâche ces quatre dernières années pour défendre les conditions de travail des contrôleurs, et a notamment :

☀ Assuré la sécurité sanitaire des contrôleurs pendant la crise COVID grâce à des TDS limitant les croisements d'équipes, tout en s'assurant, dans un second temps, de la mise à disposition de masques et tests antigéniques ;

☀ Refusé la dénaturation des XP souhaitée par l'administration en 2020 et renégocié en pleine crise COVID un cadre XP adapté à la reprise, socialement plus adapté et revalorisé ;

☀ Accompagné la reprise de la formation pendant le COVID via une utilisation intensive du simulateur et un rythme en 4j/6 dès l'arrivée à CDG en vue de réduire les temps de formation ;

☀ Assuré la sérénité sur position en TS en sécurisant l'accès avec un vigile et en obtenant des cartes de parking ADP pour l'ensemble des agents ;

☀ Ouvert le cycle détachés 12/36 (32h et 4 jours par semaine) aux assistants de subdivision qui maintiennent leur mention d'unité ;

☀ Fait reconnaître la spécificité de la vacation J8 à CDG en limitant sa durée dans le TDS (8h30) et en permettant à chaque contrôleur d'avoir une pause continue de 2h en coeur de nuit ;

☀ Travaillé sur l'ergonomie de la TC et obtenu l'ouverture d'un GT local pour construire avec les contrôleurs ;

☀ Accompagné l'expérimentation Foodles à CDG et l'appel d'offres pour le déploiement du marché des cantines connectées à CDG et au Bourget.

## Les modalités de scrutin

Les élections professionnelles ont lieu tous les 4 ans.

Pour la première fois, le vote est entièrement électronique et se déroulera sur le site suivant : <https://mtect.neovote.com/>

Pour vous connecter, il faudra vous munir :

- ☀ De votre identifiant reçu par voie postale ;
- ☀ Du mot de passe reçu sur votre boîte mail professionnelle ;
- ☀ De l'IBAN sur lequel votre salaire est versé.

Le vote aura lieu du 1er décembre 12h au 8 décembre 17h. Ne tardez pas à voter !

---

**En cas de non-réception ou de perte de l'identifiant et/ou du mot de passe, une procédure très simple est déjà accessible en cliquant sur « support en ligne » et permet leur obtention immédiate.**

---

Retrouvez l'ensemble de notre campagne sur le site [sncta2022.fr](https://sncta2022.fr).

**Du 1er au 8 décembre, votez SNCTA !**